

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 29 juin à vingt heures trente les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente « Léonce Foisnon », afin de respecter les mesures barrières et la distanciation physique, sous la présidence de Monsieur ANDRE Nicolas.

Présent(s) : ANDRE Nicolas, CHARPEAU Pascal, DESSENNE Brigitte, DURAND Isabelle, FAUQUET Philippe, GUILLEMET Franck, L'HOMME Aurore, MIGNON Evelyne, VAILLE Claude, VALENTIN Maximilien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Mme Flichy Valérie donne pouvoir à Mme Dessenne Brigitte

Secrétaire de séance : M. Charpeau Pascal

Le Quorum est atteint la séance est ouverte.

Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2020 :

Des corrections sont demandées :

- Pour une meilleure compréhension, Mme Durand souhaite qu'une précision soit apportée au compte-rendu concernant le vote des taux d'imposition 2020, et sera formulée de la manière suivante : « *Au regard d'arguments portant sur les conséquences économiques liées à la crise du coronavirus, que subissent certains ménages vivant dans la commune, le CM vote à l'unanimité le refus d'une augmentation ces trois taxes.* »
- M. le Maire, précise que seul le taux de 2 taxes est voté cette année, taxe foncière sur bâti et sur non bâti. Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année.
- M. le Maire informe que la commission d'Appels d'Offres doit comporter 6 membres, M. Charpeau est proposé.
- M. le Maire demande qu'une rectification soit apportée au taux du vote de l'indemnité des élus, et sera formulée de la manière suivante : « *Après délibération, le taux maximum de 6.6% est voté à l'unanimité pour chaque adjoint* »

Suite aux précisions apportées, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 3 juin 2020.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délégations au maire, à compléter.
- Vote du budget primitif 2020 par chapitre.
- Choix de l'architecte dans le cadre du mécénat
- Autorisation de signature à M. le Maire pour le dossier de mécénat
- Recensement de la population 2021
- Programme d'illuminations de Noël
- Travaux pour la mise en location du bien « Foisnon »
- Choix du Maître d'œuvre dans le cadre du contrat de ruralité
- Nouveau logo pour les documents officiels de la commune
- Délégation de signature donnée au secrétaire de mairie en tant qu'Officier d'Etat Civil
- Divers : Parole donnée aux délégués des Syndicats et des commissions

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Les délégations n° 26 et n° 27 omises lors du précédent conseil, sont présentées aux conseillers et mises au vote.

N° 26 De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions

M. le Maire explique que cette délégation est donnée pour solliciter l'attribution de subventions pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante, ou encore uniquement pour le financement d'opérations portant sur des objets précis.

Approuvé à la majorité de 10 voix pour et une voix contre.

N° 27 De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

M. le Maire explique que cette délégation est valable qu'uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du Maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

Approuvé à la majorité de 10 voix pour et une voix contre.

Vote du budget primitif 2020 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2020 que la commission des finances a approuvé dans son intégralité.

Le budget primitif 2020 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à : 861 574.00 €
- En dépenses et recettes d'investissement à : 774 929.00 €

Après avoir examiné les propositions et après en avoir délibéré le conseil municipal adopte et arrête le budget primitif 2020. **Approuvé à l'unanimité.**

Choix de l'architecte dans le cadre du mécénat :

Dans le cadre du permis de construire déposé pour la réfection du porche de l'église, le recours aux services d'un architecte est nécessaire, la société Lefèvre nous propose un architecte agréé Bâtiments de France. Sa mission consistera au suivi des travaux, à l'échange avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les Bâtiments de France, 3 visites sur site ainsi que les visas sur les mises en œuvres.

Les honoraires HT 3 800 €, ce montant est global et forfaitaire.

Une demande de subvention sera effectuée auprès de la CAESE dans le cadre de l'aide communautaire 2020. **Approuvé à l'unanimité.**

Autorisation de signature à M. le Maire pour le dossier de mécénat :

Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les travaux sur le porche de l'église et à signer tous les dossiers s'y rapportant. **Approuvé à l'unanimité.**

Recensement de la population 2021 :

La campagne de recensement 2021 se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021, la secrétaire de mairie est proposée comme coordinatrice. Il est prévu de recruter un agent recenseur et un suppléant. Une délibération sera prise en ce sens le moment venu.

Un recrutement sera effectué auprès de la population au mois de septembre 2020.

Programme d'illuminations de Noël :

Le Maire propose de poursuivre l'installation des illuminations sur la rue des Pavillons et la rue de Chatignonville en 2020 et d'effectuer une demande de subvention auprès de la CAESE dans le cadre de l'aide communautaire 2020.

Le devis de la Sté DECOLUM est présenté pour un montant de 3 585 € HT. **Approuvé à l'unanimité.**

Travaux pour la mise en location du bien « Foisnon »

La commission des travaux présente aux membres du conseil les deux devis retenus pour la remise en état et la conformité du bâtiment.

La Sté DMC est retenue pour un montant de travaux s'élevant à 14 627 € HT (*remise en état de l'intérieur du bâtiment*).

La Sté DOMUCELEK est retenue pour un montant de travaux s'élevant à 3 335.84 € HT (*conformité électrique du bâtiment*). **Approuvé à l'unanimité**

Choix du Maître d'œuvre dans le cadre du contrat de ruralité

Dans le cadre des aménagements de sécurité en traversée de commune sur la RD 838 un maître d'œuvre doit être choisi. Deux entreprises ont répondu, CECOTECH et BEHC.

Le conseil municipal retient la Sté CECOTECH pour un montant de travaux de 12 750 €

Approuvé à l'unanimité

Nouveau logo pour les documents officiels de la commune

A la suite d'une réflexion collégiale, plusieurs logos avaient été proposés. Le logo proposé par mesdames Vaille et Céolin a été retenu.

Mme Vaille sollicite que le Maire et les membres du conseil les remercient toutes les deux pour la création de ce logo. Il est noté que la commune se voit céder automatiquement les droits.

Son exploitation sera effective après la signature d'une clause de cession de droits entre les parties. **Approuvé à l'unanimité**

Délégation de signature donnée au secrétaire de mairie en tant qu'Officier d'Etat Civil

Un arrêté sera pris en ce sens.

Divers

Mme Vaille et M. Charpeau rejoignent la commission « Environnement et Cadre de Vie ».

Mme Durand rejoint la commission PLU.

M. Valentin remplace M. Guillemet au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

M. André élu à la présidence du Syndicat de Regroupement Pédagogique le 15 juin 2020 sera accompagné au cours de son mandat de trois vice-présidents :

- Mme Danielle THEGARID (Commune de Mérobert)
- Mme Eve MIDELET (Commune du Plessis St Benoit).
- Mme Lucie MALHERBE (commune de St Escobille)

Il remercie son prédécesseur pour le travail effectué :

- Baisse de la participation communale de chaque commune
- Finalisation du jardin pédagogique
- Création d'un préau pour la rentrée scolaire 2020/2021
- Projet d'école numérique.

Le Maire a poursuivi en indiquant que :

Lors de la conférence des maires, il a été fait état d'un retour sur les actions menées telles que les aides aux entreprises, la distribution de masques...

Lors du conseil communautaire du 26 juin dernier, le Président de la CAESE a annoncé :

- Aucune augmentation des taux pour le foncier bâti et le foncier non bâti ainsi que la CFE des entreprises.
- Une augmentation du taux des ordures ménagères, le taux est passé de 7.97% à 8.40 %.
- La mise en place de colonies labellisées «vacances apprenantes». Plus d'informations nous seront communiquées très prochainement.

M. Fauquet délégué titulaire au sein du SIAEP, informe que seuls les anciens délégués du comité syndical ont été invités à revenir pour le comité du mardi 16 juin 2020 dont l'ordre du jour été le budget 2020. Le comité ne pouvait attendre l'installation de l'exécutif du conseil communautaire et les nominations des délégués approuvées par ce même conseil.

La commission communication a créé une page Facebook *Mairie d'Authon la Plaine* pour des informations éphémères, le site web de la commune demeure pour des informations administratives plus pérennes. L'idée est acceptée à la majorité.

La commission Environnement et Cadre de Vie mène une réflexion sur plusieurs pistes pour l'amélioration et l'embellissement du village en valorisant les divers espaces de la commune.

Objectifs :

- *Amélioration et embellissement du cadre de vie :*
 - *Favoriser l'appropriation de l'espace public par les Authonais et Authonaises*
 - *Sensibiliser et associer les habitants d'Authon à ces actions ;*
- *Identification et valorisation des atouts du village :*
 - *Rendre le village visible en intégrant son territoire dans des programmes départementaux et régionaux dédiés.*

Démarches :

- *Identifier les espaces ; hiérarchisation des priorités et mise en place d'un plan d'entretien, d'amélioration et de transformation à plus ou moins long terme.*
- *Dialoguer et avec les acteurs intéressés : particuliers, associations, institutions*
- *Contacteur les partenaires pouvant soutenir le projet (expertise, financement...)*

Première action (donnée pour exemple) :

- *Entretien du cimetière (notamment, comment intégrer de nouvelles pratiques excluant l'usage d'herbicides ?)*

Clôture de la séance à 22 heures 23

